

### Délibération n°2025-57

Objet :

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 01 octobre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance :

**Maire :** M. Ferdy LOUISY

**Adjoints :**

Mme Jenifer GÉRAN  
M. Luc DONNET  
Mme Geneviève GAMER  
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

**Conseillers municipaux**

M. Lucien JOSEPHINE  
M. Philippe TARER  
Mme Nadia CONSTANT  
M. Félix EMMANUEL  
Mme Hélène NAGAMAN  
Mme Marielle LAROCHELLE  
Mme Léone FORTUNÉ  
Mme Cynthia CHAPOULIE  
Mme Jacqueline JANGAL  
Mme Tiphany MELANE  
M. Meddy TOTO  
M. Bernard ZORA

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	17
	Absents	11
	Procuration	1
Vote	Pour	17
	Contre	00
	Abstention	01
A l'unanimité	Votants	18

Date de la convocation	01 octobre 2025
<b>Acte rendu exécutoire</b>	
le...	13 octobre 2025
après transmission électronique en Préfecture	
le...	13 octobre 2025
et mise en ligne sur le site de la commune	
le...	13 octobre 2025

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL.

Absents :

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAÏ, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE.

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20251013-1-DE

Acte certifié exécutoire

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : M. Félix EMMANUEL

Réception par le Préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 qui prévoient que les emplois de la collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération n°2025-13 du 14 avril 2025 portant adoption du Budget primitif 2025 ;

**Considérant** le dernier tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2024-45 de la séance du 12 novembre 2024 ;

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des derniers mouvements de postes, des évolutions de carrière et des besoins en recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,  
UNE ABSTENTION AYANT ÉTÉ ENREGISTRÉE (M. BERNARD ZORA), DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES  
PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

**Article 1** : D'ADOPTER le tableau des effectifs portant création de postes budgétaires et mise à jour des effectifs pourvus tel que présenté en annexe.


**Article 2** : D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

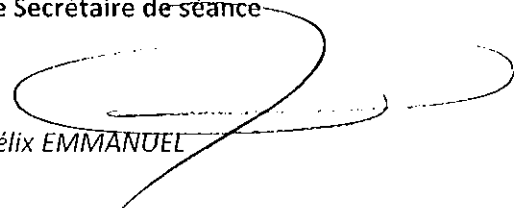
**Article 3** : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
  
Ferdy LOUISY

Le Secrétaire de séance  
  
Félix EMMANUEL

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-1-DE

Réception par le Préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025



## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE GOYAVE

Annexe Délibération

Mise à jour au 25/09/2025

GRADES OU EMPLOIS	CAT	POSTES BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS	DONT POSTE EN TNC
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
DGS	A	1	0	1	
Directeur de Cabinet	A	1	1	0	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>77</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	
Attaché principal	A	1	1	0	
Attaché territorial	A	10	5	5	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	1	
Rédacteur	B	6	1	5	
Adjoint Administratif Pal 1ère classe	C	8	8	0	
Adjoint Administratif Pal 2ème classe	C	25	14	11	
Adjoint administratif	C	23	12	11	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>65</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	
Ingénieur principal	A	1	1	0	
Ingénieur	A	4	0	4	
Technicien	B	3	1	2	
Agent de maitrise principal	C	2	0	2	
Agent de maitrise	C	5	1	4	
Adjoint technique Pal 1ère classe	C	7	0	7	
Adjoint technique Pal 2ème classe	C	16	10	6	
Adjoint technique	C	27	19	8	
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
ATSEM Principal 1ère classe	C	4	3	1	
ATSEM Principal 2ème	C	6	2	4	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Adjoint du patrimoine Pal 2ème classe	C	1	1	0	
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	0	1	
Opérateur des activités physiques et sportives	C	2	0	2	
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	
Adjoint d'animation Pal 1ère classe	C	2	0	2	
Adjoint d'animation Pal 2ème classe	C	3	2	1	
Adjoint d'animation	C	3	1	2	
<b>FILIERE POLICE</b>		<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	
Chef de service de police Municipale pal. 1ère classe	B	0	0	0	
Chef de service de police Municipale pal. 2ème classe	B	0	0	0	
Chef de police municipale	B	1	1	0	
Brigadier Chef principal de police municipale	C	5	4	1	
Gardien brigadier de police Municipale	C	4	1	3	
<b>TOTAL</b>			<b>92</b>	<b>85</b>	<b>1</b>

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-1-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025